

# UNION DES FORESTIERS INDUSTRIELS DU GABON ET AMENAGISTES

« Ensemble, gérons durablement la forêt pour accroître la richesse nationale et contribuer au progrès social »

## Charte d'éthique

Moi, entreprise de la filière bois au Gabon, membre de l'UFIGA, je m'engage à :

- Respecter les règles internationales qui régissent le droit des affaires, notamment les principes, droits, et obligations établis par l'Organisation Mondiale du Commerce qui garantit la libre concurrence.
- Respecter les conventions internationales de protection des espèces animales et végétales, notamment la CITES.
- Respecter mes obligations vis-à-vis de l'Etat, en me conformant aux lois et règlements en vigueur au Gabon, notamment en ce qui concerne le domaine forestier, l'environnement, la fiscalité et le droit social, et plus particulièrement :
  - Gérer durablement les concessions forestières qui me sont attribuées, tout en préservant l'environnement et la faune ;
  - Assurer la traçabilité de la chaîne de production, vendre et acheter des bois légaux, et être en mesure d'apporter la preuve de la légalité des bois ;
  - Rechercher à optimiser le taux de transformation du bois, et contribuer à la génération de valeur ajoutée au Gabon ;
  - Honorer mes obligations contractuelles vis à vis de mes fournisseurs, et de mes clients dans un esprit d'honnêteté ;
  - Contribuer au progrès social, en respectant les clauses des cahiers des charges contractuelles des plans d'aménagement,
  - Contribuer à l'établissement d'un dialogue constructif et équilibré entre les opérateurs privés de la filière bois, les pouvoirs publics au Gabon, et la société civile, dans le cadre d'une gestion concertée de la ressource forestière.

En signant la présente charte, je m'engage à la diffuser auprès de l'ensemble des partenaires de mon entreprise.

**Signature et cachet de l'entreprise**

[Précédée de la mention lu et approuvé]

*lu et approuvé*

**ROUGIER GABON**  
**DIRECTEUR GENERAL**  
**ADJOINT**